



Le Maire soussigné, certifie que le présent acte reçu par le représentant de l'Etat le 09/12/22 , et publié le 09/12/22 est exécutoire.

Mise en ligne sur le site internet de la Ville le : 09/12/22

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SAINT-AMAND-MONTROND DU 08 DECEMBRE 2022

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Absent	Date de la convocation	Affichage de la convocation
29	21	8	/	1 ^{er} décembre 2022	1 ^{er} décembre 2022

Cession de deux logements : 2 rue Louis Bréguet et 3 rue de la Caserne

L'an deux mil vingt-deux le jeudi huit décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond, convoqué régulièrement, réuni salle des Actes de la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Emmanuel RIOTTE, Maire en exercice.

PRÉSENTS :

Emmanuel RIOTTE, Jacqueline CHAMPION, Geoffroy CANTAT, Florence COMBES, Jean-Claude LAUNAY, Raphaël FOSSET, Isabelle CHAPUT, Lionel DELHOMME, Jean-Pierre ROBBE, Noura ANGLADE, Jean-Pierre PEAUDECERF, Philippe MARME, Brigitte MERCIER, Didier DEVASSINE, Pascale BECUAU, Sandrine KOSTADINOV, Marie BLASQUEZ, Yves PURET, Marie-Isabelle MIALOT, Dominique LARDUINAT et Sylvie OLIVIER formant la majorité des membres en exercice.

EXCUSÉS AVEC POUVOIR :

Sophie CUINIERES	donne pouvoir à	Geoffroy CANTAT (jusqu'à son arrivée)
Jonathan SAINTRAPT	donne pouvoir à	Lionel DELHOMME
Malika LACH-HAB	donne pouvoir à	Didier DEVASSINE
Francis BLONDIEAU	donne pouvoir à	Emmanuel RIOTTE
Aurélié COUSIN	donne pouvoir à	Pascale BECUAU
Tony JUNG	donne pouvoir à	Philippe MARME
Claudette GAUDIN	donne pouvoir à	Marie BLASQUEZ
Patrick BONGRAND	donne pouvoir à	Noura ANGLADE

ABSENT : /

Secrétaire de Séance : Jean-Pierre ROBBE

Le Conseil Municipal de la Ville de Saint-Amand-Montrond,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2241-1;

Vu le rapport du Maire ;

Vu Madame Pascale BECUAU, Conseillère Municipale, rapporteur entendu ;

Considérant que la SA France Loire souhaite vendre deux logements sis 2 rue Louis Bréguet et 3 rue de la Caserne (porte 24) à Saint-Amand-Montrond ;

Considérant que la Direction Départementale des Territoires a été saisie par cet organisme ;

Considérant que par courriers reçus les 14 novembre et 21 novembre 2022, la Direction Départementale des Territoires nous sollicite pour avis, conformément à l'article L 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

Considérant l'accord de la Ville.

Après en avoir délibéré,

DECIDE

- de donner un avis favorable à la cession de ces deux logements (*plans annexés*) ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer les documents s'y rapportant.

VOTE : à l'unanimité des suffrages exprimés : 29 « pour »

Le secrétaire de séance



Jean-Pierre ROBBE



POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire,



Emmanuel RIOTTE